

LA POLITIQUE LOCALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE A CHATELLERAULT

Elle s'appuie traditionnellement sur un contrat local de sécurité

La ville de Châtellerault, l'État (Préfecture, Parquet, Inspection Académique), le Conseil Général, les bailleurs sociaux (OPAC, SEM habitat) et les commerçants (Chambre de commerce et d'Industrie de la Vienne) ont signé le premier Contrat Local de Sécurité le 21 mai 1999.

Le CLS s'appuie sur un diagnostic local de sécurité détaillé et implique les partenaires tant dans l'évaluation que dans les projets d'actions. A ce jour on peut citer comme principales actions en émanant, la mise en place d'unités de police dans les quartiers, la création d'un groupement d'employeur à vocation de médiation sociale, les réunions de coordination hebdomadaire Ville – Police, ...

Par ailleurs, un Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CASPD) a été instauré en novembre 2004

Il permet aux maires et élus de l'agglomération d'être mieux impliqués dans les questions de sécurité et de mieux voir prises en compte l'expression des attentes de leurs concitoyens comme de leurs propres préoccupations.

Il mobilise les acteurs de l'Etat et des collectivités territoriales (polices municipales, A.L.M.S., travailleurs sociaux, autorités organisatrices de transports...), ceux du secteur économique (bailleurs, entreprises exploitantes de transports, commerçants...) ou encore du secteur social, qui contribuent à développer des actions de prévention par la culture, les loisirs ou le sport.

Dans un souci de simplification, ce contrat sert de base à la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Son plan d'action traduit les priorités collectives de tous les partenaires du Contrat :

- Mieux connaître la délinquance ;
- Maintenir les services de proximité ;
- Favoriser le lien social en maintenant les services de proximité ou en en créant de nouveaux (par exemple mise en place d'un service de correspondants de nuit) ;
- Améliorer la coopération entre les intervenants ;
- Prévenir la délinquance et la protection des mineurs (lutte contre l'absentéisme scolaire, prévention de la toxicomanie et de l'alcoolisme, éduquer à la citoyenneté)
- Apporter une réponse pénale adaptée et diversifiée, notamment grâce au développement des alternatives aux poursuites pénales, mais également par l'engagement de poursuites pénales pour les faits graves ;
- Lutter contre l'insécurité routière